

18^{ème} TRAIL DES LUMIERES – 15 Octobre 2022

REGLEMENT

PREAMBULE

Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager les courses en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus et autres contraintes préfectorales liées au climat notamment.

Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards... sont susceptibles d'être modifiés.

Retrouvez tout le protocole en ligne sur notre site web.

Article 1 : ORGANISATION

Le Trail des Lumières est organisé par l'association Courir sur des Légendes située à Villers les Nancy. Vous pouvez consulter son site web www.courirsurdeslegendes.fr pour retrouver toutes les informations concernant les courses.

Article 2 : PRINCIPE

Le Trail des Lumières est une manifestation constituée de 3 parcours forestiers de 3 distances différentes. Les courses s'effectuent en grande partie de nuit et sont limitées en nombre de participants.

- Trail 26 km* limité à **500** participants
- Trail 14 km* limité à **700** participants
- Trail 7 km* limité à **300** participants

- Trail kids : cf règlement dédié

* Distances données à titre indicatif sous réserve de vérifications kilométriques.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.

Article 3 : CONCURRENTS

Le Trail des Lumières est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs de 16 et 17 ans sont autorisés à participer au 7 et au 14 km uniquement sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise à l'inscription. Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : HORAIRES RETRAIT DOSSARDS et DEPARTS DES COURSES

- 14H30 : Accès possible au site d'accueil
- 15H00 - 17H30 : Remise des dossards du **26km – Départ à 18H00**
- 16H00 - 18H30 : Remise des dossards du **7km – Départ à 19H00**
- 16H30 – 18H45 : Remise des dossards du **14km –Départ à 19H15**
- Remise des prix dès l'arrivée des 3 premiers concurrents
- 22h00 : Arrivée des derniers coureurs

Des remises de dossards anticipées seront organisées au magasin Décathlon Houdemont la semaine précédant l'événement. Le jeudi 13 octobre entre 11H30 et 14H00 et entre 17H30 et 19H00.

Article 5 : INSCRIPTIONS

5.1 Formalités administratives

- ➔ Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site **www.chronopro.net** et seront ouvertes à partir du 15 juillet 2022 jusqu'au 10 octobre 2021 à 12H00 **dans la limite des places disponibles.**
- ➔ **Téléchargement en ligne obligatoire de votre certificat médical ou licence à l'inscription.**

5.2 Droits d'engagement

- **26 km : 25 € par coureur**
- **14 km : 13 € par coureur**
- **7 km : 10 € par coureur**

Ces tarifs incluent : le dossard avec puce intégrée, le lot remis à chaque participant, le ou les ravitaillements

5.3 : Certificat médical

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou du sport en compétition**, datant de moins de 1 an à la date de l'événement. Il sera possible également de fournir **une photocopie d'une licence délivrée par la FFA**. Les licences FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP seront acceptées uniquement si mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou course à pied en compétition.

Vous pourrez vérifier votre inscription sur le site www.chronopro.net

5.4 Changement de nom

Aucun changement ne sera accepté. Un concurrent ne pourra pas céder son dossard.

5.5 Remboursement

Tout coureur inscrit pourra être remboursé du montant de son inscription (hors frais de gestion) à tout moment uniquement en cas d'annulation de la course sur décision préfectorale pour des raisons liées à la pandémie de la COVID19.

Pour tout autre motif, tout coureur inscrit pourra être remboursé (hors frais de gestion) sur simple demande par mail à ludivine.ahthon@gmail.com **avant le 15 septembre 2022.**

En cas d'annulation pour causes climatiques, nous retiendrons une petite partie du montant de l'inscription.

Article 6 : RAVITAILLEMENTS

Afin de respecter les gestes barrières, seuls les bénévoles sont habilités à servir les coureurs sur les ravitaillements.

- 26 km : 1 ravitaillement en course et 1 ravitaillement à l'arrivée
- 14 km : 1 ravitaillement à l'arrivée
- 7 km : 1 ravitaillement à l'arrivée

Article 7 : MATERIEL OBLIGATOIRE (L'organisation se réserve le droit de contrôler les sacs)*

- **Lampe frontale pour tous les coureurs**
 - ➔ **26km uniquement**
- **Gobelet personnel obligatoire pour le 26 km**
- Un portable avec le numéro de l'organisation 06.12.53.56.71 ou sifflet
- Bâtons autorisés

Article 8 : **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers au scratch, 3 premières femmes de chaque épreuve qui seront invités à monter sur le podium dès leur arrivée. Nous récompenserons également les premiers masters féminins et masculins sur chaque épreuve. Ces lots seront à récupérer ultérieurement.

Article 9 : **ENCADREMENT ET SECURITE**

Une cinquantaine de bénévoles (4x4, VTT ou piétons) seront répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et les ravitaillements.

Des postes de secours seront placés à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

A l'exception des deux premiers kilomètres, les traversées de route se feront aux ordres des signaleurs. Les coureurs acceptent de fait d'être stoppés momentanément en cas de danger.

Article 10 : **CONTROLE ET PENALITES**

Des commissaires de course postés ou à VTT sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours ; Des points de contrôles sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence.

Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur en difficulté ou ne pouvant arriver dans des délais raisonnables. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué dans les véhicules de l'organisation.

→ **Pénalités**

- Non respect des règles de sécurité et des règles sanitaires : hors course
- Tricherie ou dopage avérés : hors course
- Jet de déchets hors des zones de ravitaillement : hors course
- Assistance illégale : non classé

Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de CSDL et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats ; ses décisions sont sans appel.

Article 11 : **VOL D'AERONEF**

Tout survol des zones de départ et d'arrivée de la course ainsi que des parcours sont interdits. Seul le survol du drone lié à l'organisation est autorisé.

Article 12 : **DROITS D'IMAGE ET DE SPONSORING**

De par leur engagement, les concurrents du **Trail des Lumières** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être utilisés et diffusés par les organisateurs.

Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs

Article 13 : **ASSURANCE**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.

Article 14 : **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. L'inscription à la course vaut acceptation au Règlement.

Contact : si vous souhaitez contacter les organisateurs, vous pouvez envoyer un mail à :
ludivine.ahthon@gmail.com